

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 03 mai 2016**

Sommaire

03/05/16 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 avril 2016.

03/05/16 - 2 – Organisation municipale – Proposition du groupe La Poste pour accueillir une Maison de Services au Public au sein du bureau postal de Broons : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention.

03/05/16 - 3 – Organisation municipale – Convention d'étude « Centre-bourg » avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer le document.

03/05/16 - 4 – Organisation territoriale – Point sur l'arrêté du Préfet portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor.

03/05/16 - 5 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

03/05/16 - 6 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

03/05/16 - 7 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

03/05/16 - 8 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

03/05/16 - 9 – Finances communales – Vote du compte administratif 2015 du lotissement du Bellouard au vu du compte de gestion remis par le comptable public.

03/05/16 - 10 – Finances communales – Remboursement des frais de personnel et de diverses dépenses du budget annexe « Eau et Assainissement » ainsi que du CCAS, au budget principal communal.

03/05/16 - 11 – Finances communales – Demande de subvention : souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage ».

03/05/16 - 12 – Travaux et aménagements – Attribution du marché pour l'aménagement de la rue de la Barrière et de la rue des Sœurs LEMARCHAND.

03/05/16 - 13 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire.

03/05/16 - 14 – Affaires foncières - Demande d'acquisition par Monsieur Bertrand RENOUEV des parcelles communales cadastrées n° ZI 96 et n° ZK 143.

03/05/16 - 15 – Questions diverses - Présentation du projet d'extension et de réaménagement de la Mairie.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 03 mai 2016

Le mardi trois mai deux mille seize, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Serge ROUXEL (Maire), M. Denis LAGUITTON, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Roger HERVÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARE, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle SERRANT.

Absents : M. Hervé GUITTON (pouvoir à M. Denis LAGUITTON), M. Jean-Pierre GOUVARY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Valérie BRIEUC (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), M. Cédric LANDEMAINE (pouvoir à Mme Rachelle SERRANT).

M. Serge ROUXEL préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

03/05/16 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 avril 2016.

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

03/05/16 - 2 – Organisation municipale – Proposition du groupe La Poste pour accueillir une Maison de Services au Public au sein du bureau postal de Broons : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé dans le développement de « Maisons de Services au Public » (MSAP).

Ainsi, il a créé un fonds inter-opérateurs pour financer ce projet. Ces opérateurs sont :

- | | |
|-------------|---------------|
| ➤ La CAF | ➤ La MSA |
| ➤ La CARSAT | ➤ Pôle Emploi |
| ➤ La CPAM | ➤ GRDF |

Le 16 mars dernier, Monsieur Loïc TOUPIN, agent du groupe La Poste délégué aux relations territoriales pour les Côtes d'Armor, a proposé à la commune d'accueillir une MSAP au sein du bureau de Poste de Broons.

Cet espace mutualisé de services au public, labellisé par le Préfet, a vocation à délivrer une offre de services de proximité et de qualité à destination de tous les usagers.

Les prestations proposées aux partenaires (opérateurs) sont :

- L'information et l'accompagnement du public via un « îlot numérique » dédié à la consultation des services en ligne des partenaires.
- A titre de prestations complémentaires : d'une part, la mise à disposition de ces derniers d'un espace fermé pour recevoir le public, d'autre part, divers services impliquant notamment une transaction financière effectuée au guichet du Bureau par La Poste, au nom et pour le compte d'un partenaire.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la proposition du groupe La Poste pour accueillir une Maison de Services au Public au sein du bureau postal de Broons.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette proposition ainsi que la convention à venir pour cette Maison de Services au Public de Broons.

03/05/16 - 3 – Organisation municipale – Convention d'étude « Centre-bourg » avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer le document.

Lors des réunions du COPIL élus-commerçants, les partenaires ont examiné attentivement le phénomène de désertification des « centres-bourgs » afin de trouver des pistes d'action pour y remédier.

L'une de ces pistes a conduit la municipalité à entrer en contact avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) dont la vocation est d'accompagner les collectivités dans des projets qui allient la rénovation de logements vacants et de locaux commerciaux en centre-ville.

A la suite de diverses entrevues, l'EPFB nous a proposé d'engager une étude conjointe de faisabilité « Centre-bourg » répondant à ce double objectif et permettant de réaliser :

- Un diagnostic précis du bâti existant et de la programmation commerciale possible.
- Une esquisse architecturale.
- Un chiffrage du coût de la réhabilitation.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire précise que l'un des objectifs du SCoT est d'économiser les terrains à construire et donc ce document incite fortement à réhabiliter des friches et à construire sur les « dents creuses ».

L'ensemble des élus s'accorde sur la nécessité d'essayer d'endiguer le phénomène de désertification des « centres-bourgs ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette proposition ainsi que la convention d'étude « Centre-bourg » à venir avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

03/05/16 - 4 – Organisation territoriale – Point sur l'arrêté du Préfet portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor.

Monsieur le Maire fait un point sur l'arrêté du Préfet portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le 29 mars 2016, le Préfet a arrêté un nouveau SDCI tenant compte des travaux et des votes de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), lequel nous est parvenu début avril.

Il a créé une Communauté d'Agglomération avec les intercommunalités de Dinan Communauté, de Rance-Frémur (à l'exception de la commune de Trémereuc), du Pays de Caulnes, de Plancoët-Plélan, du Pays de Matignon (à l'exception des communes d'Héanbihen et de Saint-Denoual) et les communes de Broons, Yvignac-la-Tour et Mégrit (ces trois communes représentent environ 54% de la population de la Com/Com du Pays de Du Guesclin).

Le 29 avril 2016, le Préfet a pris un nouvel arrêté portant **projet** de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des diverses collectivités précitées.

Avant le 15 juillet 2016 (délai de 75 jours), le Conseil Municipal devra donner son avis sur ce projet.

A l'issue de cette consultation, le Préfet prendra un arrêté **définitif** de périmètre qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire fait remarquer que lors de leur vote relatif au projet de périmètre, certaines des communes voisines ayant primitivement choisi d'être rattachées au secteur de Lamballe, pourront, à l'instar de Mégrit, revenir sur ce choix initial en demandant à rejoindre le secteur de Dinan.

Ce changement exprimerait leur solidarité vis-à-vis des 3 communes majoritaires au plan démographique comprenant, en outre, le bassin de vie de l'actuel territoire communautaire.

03/05/16 - 5 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

L'école Saint-Joseph a présenté une demande de subvention pour un voyage scolaire.

Il s'agit d'un séjour en Angleterre, du 2 au 5 mai 2016, pour un groupe d'élèves dont 18 habitent la commune de Broons.

En application de la règle habituelle, concernant un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits, une subvention de 30 euros pourrait être accordée par enfant, soit :

- Pour les élèves concernés par le séjour en Angleterre, un montant de 540 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 540 euros à l'école Saint-Joseph.

03/05/16 - 6 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

L'école Louise BRIAND a présenté une demande de subvention pour un voyage scolaire. Il s'agit d'une classe découverte au château Nessay, à Saint-Briac, du 14 au 17 mars 2016, pour un groupe d'élèves dont 16 habitent la commune de Broons.

En application de la règle habituelle, concernant un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits, une subvention de 30 euros pourrait être accordée par enfant, soit :

- Pour les élèves concernés par la classe découverte, un montant de 480 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 480 euros à l'école élémentaire Louise BRIAND.

03/05/16 - 7 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

Le collège Notre-Dame a présenté une demande de subvention pour un voyage scolaire. Il s'agit d'un séjour à la neige, du 31 janvier au 5 février 2016, pour un groupe d'élèves dont 5 habitent la commune de Broons.

En application de la règle habituelle, concernant un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits, une subvention de 30 euros pourrait être accordée par enfant, soit :

- Pour les élèves concernés par le séjour à la neige, un montant de 150 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 150 euros au collège Notre-Dame.

03/05/16 - 8 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

Le collège Notre-Dame a présenté une demande de subvention pour un voyage scolaire. Il s'agit d'un séjour en Angleterre, du 27 mars au 1^{er} avril 2016, pour un groupe d'élèves dont 15 habitent la commune de Broons.

En application de la règle habituelle, concernant un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits, une subvention de 30 euros pourrait être accordée par enfant, soit :

- Pour les élèves concernés par le séjour en Angleterre, un montant de 450 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 450 euros au collègue Notre-Dame.

03/05/16 - 9 – Finances communales – Vote du compte administratif 2015 du lotissement du Bellouard au vu du compte de gestion remis par le comptable public.

1 - Examen et vote du compte de gestion – Budget annexe du Bellouard

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable est retracé ci-après (en euros) :

Objet	Budget lotissement Bellouard
Compte administratif 2015	
Dépenses de fonctionnement	16 038.12
Recettes de fonctionnement	572.73
Résultat de l'exercice	-15 465.39
Résultat antérieur reporté	15 465.39
Résultat global de fonctionnement	0
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
Résultat de l'exercice	0
Résultat antérieur reporté	0
Résultat global d'investissement	0
Compte de gestion 2015	
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2014	15 465.39
Fonctionnement : résultat de l'exercice 2015	-15 465.39
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2015	0
Investissement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2014	0
Investissement : résultat de l'exercice 2015	0
Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2015	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion présenté ci-dessus par le comptable public au titre de l'exercice budgétaire 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2015.

2 - Lotissement du Bellouard - Vote du compte administratif 2015 et clôture du budget annexe.

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2015** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **0 €**.
 - ✓ Solde de la section d'investissement : **0 €**.

- **DÉCIDE** de clôturer ce budget annexe.

03/05/16 - 10 – Finances communales – Remboursement des frais de personnel et de diverses dépenses du budget annexe « Eau et Assainissement » ainsi que du CCAS, au budget principal communal.

Cette délibération annule et remplace celle du 16 février 2016.

Certaines charges figurant au budget principal concernent en réalité le budget annexe Eau et Assainissement et celui du CCAS.

Comme chaque année, la commune doit prévoir le remboursement annuel de ces charges au profit du budget principal.

1. Eau et assainissement :
 - Pour le personnel :

Cadre d'emploi	Affectation du temps de travail au budget Eau et assainissement
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	50 %
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	50 %

- Pour les dépenses générales, cela correspond aux frais d'affranchissement des lettres de relance pour les impayés, soit 2 000 euros.

2. CCAS :

Une facturation est faite en fonction du nombre d'heures passées par un agent au service de cette structure et du tarif horaire voté par délibération chaque année (pour 2016, 30 € de l'heure).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** les modalités du remboursement des frais de personnel du budget annexe « Eau et Assainissement » ainsi que du CCAS au budget principal communal pour l'année 2016, selon les règles précitées.

03/05/16 - 11 – Finances communales – Demande de subvention : souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage ».

La commune a reçu dernièrement un courrier émanant du Président du Conseil Départemental de la Meuse, du Directeur Général de la Fondation du Patrimoine et du Directeur Général de l'Office National des Forêts.

Ils ont lancé conjointement une souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage » destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire.

Patrimoine national accueillant chaque année près de 300 000 visiteurs, la forêt domaniale de Verdun, créée au lendemain de la Première Guerre Mondiale, permet encore aujourd'hui de conserver les vestiges des combats.

Ils sollicitent notre souscription en faisant un don.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour participer à cette souscription nationale et, dans l'affirmative, pour quel montant.

L'ensemble des conseillers municipaux estime qu'il y a un devoir de mémoire pour la Première Guerre Mondiale, et plus particulièrement pour la bataille de Verdun. Les élus souhaitent donc participer à cette souscription nationale.

Monsieur BOUILLON propose de donner 1 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par le passé, attribué 500 € pour les catastrophes humanitaires de Haïti et du Népal.

S'ensuivent alors une discussion et un échange de plusieurs propositions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 500 euros à la souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage ».

03/05/16 - 12 – Travaux et aménagements – Attribution du marché pour l'aménagement de la rue de la Barrière et de la rue des Sœurs LEMARCHAND.

La commune a lancé une consultation des entreprises afin d'engager ces travaux.

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis le 4 avril dernier et l'analyse des offres a été effectuée par le cabinet Infraconcept, notre maître d'œuvre, qui avait estimé le coût des travaux de base à 447 130,00 € HT et celui de l'option à 10 350,00 € HT (pavés de rive en granit type Ascodal pour le contour des îlots), soit 457 480,00 € HT.

Il est proposé de retenir l'offre classée première de l'entreprise LESSARD TP (base + option), pour un montant de marché de 317 762,00 € HT, soit 381 314,40 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'analyse des offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise LESSARD TP (base + option), pour un montant de marché de 317 762,00 € HT, soit 381 314,40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

03/05/16 - 13 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire présente le plan du projet d'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire.

Ce projet créerait 15 places de parking, le long de la voie, et sécuriserait le stationnement du car scolaire.

Les élus approuvent ce projet mais ils souhaitent simuler, sur place, le rayon de braquage d'un car scolaire qui tourne à droite, depuis la rue Albert GIRARD, sur l'avenue de la Libération.

03/05/16 - 14 – Affaires foncières - Demande d'acquisition par Monsieur Bertrand RENOUEL des parcelles communales cadastrées n° ZI 96 et n° ZK 143.

La commune a reçu un courrier de Monsieur Bertrand RENOUEL pour acquérir les parcelles cadastrées n° ZI 96 et n° ZK 143 appartenant à la collectivité, d'une surface de 2 375 m² et de 4 098 m², au lieu-dit « Les Noës de la Passelière ».

France Domaine a estimé la valeur vénale actuelle des terrains à 600 € pour la ZI 96 (soit environ 0,25 €/m²) et 800 € pour la ZK 143 (soit environ 0,195 €/m²).

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Problème : Monsieur Didier GAULTIER a fait connaître son intérêt pour acheter la parcelle ZK 143.

Madame PREAUCHAT signale que la parcelle n° ZK 143 est un terrain planté d'une haie boisée par la commune, à la suite du remembrement.

L'ensemble des élus considère donc qu'il ne faut pas céder la parcelle n° ZK 143.

Vu l'avis de France Domaine en date du 26 février 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de céder la parcelle n° ZI 96 (2 375 m²) à Monsieur Bertrand RENOUVEL au prix de 600 euros.
- **REFUSE** de céder la parcelle n° ZK 143 (4 098 m²).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette vente (ou en cas d'empêchement Monsieur LAGUITTON ou Monsieur DUVAL ou Madame PREAUCHAT ou Madame BOTREL, adjoints délégués).

03/05/16 - 15 – Questions diverses - Présentation du projet d'extension et de réaménagement de la Mairie.

Monsieur le Maire présente aux élus les premiers jets des plans d'extension et de réaménagement de la Mairie réalisés par les architectes et correspondant à deux projets.

Des points communs ressortent des deux projets :

- Remplacement des deux planchers bois par deux dalles de béton (normes de sécurité).
- Création, le long de la façade côté église, d'une cage d'ascenseur et d'un escalier de secours.
- Regroupement de la salle d'honneur et de la salle du Conseil Municipal dans une seule pièce agrandie.
- L'agrandissement de cette pièce se fait sur l'emplacement de la terrasse formant le toit des bureaux du Maire et du DGS.
- L'escalier extérieur de pierre (perron) permettant d'accéder à la salle des mariages est supprimé.
- Un nouvel escalier sera construit en partant du côté faisant face au magasin Cottain, débouchant sur une plateforme.
- Nécessité d'habiller les ajouts extérieurs (ascenseur, escalier ...).

En revanche, certains points notables différencient les deux projets.

- Ainsi, le projet n°1 est caractérisé essentiellement par le **maintien** de la cage d'escalier au centre du bâtiment d'origine (escalier de service + escalier de marbre desservant les étages supérieurs). Sa conservation conditionne la distribution des diverses pièces.
- Quant au projet n°2, il se distingue principalement par la **démolition** de l'actuelle cage d'escalier et la **construction** d'une nouvelle pour faciliter la distribution des pièces.

	Projet n°1	Projet n°2	
Surfaces Utiles (m ²)	292,01	327,80	+ 12,26 %
Surfaces Circulations (m ²)	105,90	84,45	
Total (m ²)	397,91	412,25	

Au dire des architectes, il n'y aurait pas un gros écart de coût entre les 2 projets.
Par ailleurs, pour orienter leur travail, ils demandent aux élus de se prononcer, sous huit jours, sur le maintien ou la suppression de l'actuelle cage d'escalier.

Tout d'abord, les élus souhaiteraient que le projet, au niveau du perron, soit retravaillé. En effet, il leur apparaît judicieux que l'entrée de la Mairie pour la salle d'honneur (mariages ...) se fasse par la place Du Guesclin et non par le côté faisant face au magasin Cottain.

De plus, ils estiment que l'escalier « de service » qui relie le rez-de-chaussée au 1^{er} étage pose problème. Il faut trouver une solution pour le modifier et/ou le remplacer.

Enfin, ils insistent sur le futur aspect extérieur du bâtiment qui devra s'intégrer harmonieusement dans son environnement architectural, formé par l'église et la place Du Guesclin.

En conséquence, le Maire ne souhaite pas précipiter ce choix important. Il va donc demander aux architectes un délai d'un mois de réflexion supplémentaire.

Les plans seront affichés dans le bureau du Directeur Général des Services pour consultation par les conseillers municipaux intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.